

Conc. Trid. Canones et Decret a Note I.

D. Que concluez-vous de tout cela?

R. Je conclus que l'Eglise, depuis St Paul jusqu'à ce jour, a toujours défendu positivement la fréquentation des auberges ; d'une manière générale pour tous les chrétiens, et par des statuts spéciaux pour les ecclésiastiques, hormis le cas d'une nécessité au-dessus des lois.

D. Que dire, donc, de ceux qui établissent, ces auberges, de ceux qui les autorisent, comme de ceux qui les fréquentent ?

R. Il faut dire qu'ils sont serviteurs du prince de ce monde ; le servent avec Mammon et les adorent tous deux avec Bacchus ; qu'ils ne servent point Dieu, parcequ'ils ne peuvent servir deux maîtres.

NUISANCE DES AUBERGES.

Tout le monde sait que les auberges, autrefois, en temps d'élection, étaient une grande nuisance publique et une cause d'immoralité effrayante. Elles étaient, alors, un instrument au service de la corruption. Tout le pays en souffrait. Nos législateurs s'en sont émus ; et ils ont statué que les auberges fermeraient ces jour-là. On a, par là, remédié à un grand mal ; mais on a pas fait assez. Qui ne sait pas, que les auberges ont, sur les élections municipales paroissiales, la même influence malsaine qu'elles avaient sur les élections parlementaires ? Et je dirai que le mal est même plus grand, parce qu'il est continu.

D'abord cette influence malsaine des auberges est toujours en faveur d'un habitué de la *barre*, ou d'un de ces mesquins stupides qui, dans l'espérance de s'épargner un sou de taxe, où un sou de dépenses dans leurs ribotes, livrent la paroisse à tous les désordres. Et ces créatures des auberges, chenapans qui n'entendent ni d'un oreille ni de l'autre, qui ne peuvent suivre que leurs mauvaises inclinations ; cajolés constamment par leur créateur et maître, l'aubergiste ; ils vont avant chaque séance du conseil, s'inspirer à la *barre*, et chercher de l'esprit dans le verre. Et ainsi riboté, ils traitent les graves affaires de la paroisse, oubliant leur serment et leurs devoirs. Combien de fois, des paroisses ont payé ces sortes de politesses d'aubergistes, bien cher ; des centaines de piastres. Mais l'aubergiste dit l'argent que je vas vous donner pour ma licence diminuera vos taxes. Puis nous sommes amis ; je vous favorise.....

Et partout où il y a des auberges, pour éviter les sarcasmes des vauriens les conseillers honnêtes sont entraînés et forcés à faire comme les *autres*, avec les loups il faut hurler.

J'ai entendu dire, plusieurs fois, par des hommes haut placés, hommes d'âge et d'expérience, qu'il serait important, dans l'intérêt des paroisses et de la morale publique, que l'octroi des licences d'auberges ne dépendit point des conseils municipaux. Ils donnaient les mêmes raisons que je viens de donner.

A. B. C.